Gaza : Condamnation des actes militaires criminels perpétrés par Israël contre des palestiniens manifestant pacifiquement à Gaza

3 avril 2018

Le jour de la Terre, commémoré par les Palestiniens le 30 mars depuis 22 ans a été, Vendredi 30 mars 2018, un jour de tristesse et d'horreur : les militaires israéliens ont tiré à balles réelles contre les manifestants pacifiques en tuant 16 d'entre eux et en en blessant un millier environ.

Cette agression militaire n'a rien à voir avec une politique sécuritaire mais constitue au contraire le reflet d'une politique délibérée organisée et tout à fait consciente visant à tuer des personnes humaines.

A Gaza, ce sont des snipers de l'armée israélienne qui ont tiré sur les habitants palestiniens qui s'étaient rassemblés pour cette célébration, comme partout ailleurs en Palestine.

L'armée israélienne a elle-même confirmé qu'une centaine de snipers ont reçu l'ordre de tirer contre quiconque s'approcherait de la frontière, en fait un « mur » de grillage et de dispositifs enfermant les Gazaouis depuis 1967, lesquels sont en outre soumis à un blocus horrible, dénoncé par de nombreuses organisations humanitaires, depuis 10 ans.
Ainsi, les 2 millions d'habitants de Gaza, vivant sur 356 km2 (densité de population la plus élevée au monde) dont les deux-tiers sont des réfugiés de 1948, vivent sous ce blocus inhumain imposé par l'armée israélienne, qui pousse au désespoir une population inventive, éduquée, qui demande à vivre.

Des rassemblements et des villages de tentes ont été disposés en différents points de la Bande de Gaza. Par ces rassemblements pacifiques, les Palestiniens de Gaza réclament la fin du blocus et l'application de leurs droits, notamment celui du retour fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU qui sont bafouées par l'Etat d'Israël, qui se considère au-dessus du droit international.

Comme le rappelle Leïla Shahid ancienne ambassadrice de la Palestine en France puis auprès de l'Union Européenne, « Personne n'accepte d'être humilié chaque jour. La résistance à l'occupation est un droit international. » .

Le Mouvement de la Paix condamne ces actes militaires délibérés.
Il soutient la proposition des Nations Unies d'une enquête indépendante.

Il réitère ses demandes nombreuses, avec d'autres, en vue de l'application entière et immédiate du droit international, enjoint les Etats, dont la France et l'UE qui parlent mais n'agissent pas, à assurer que ce droit soit enfin appliqué, comme le stipule la dernière résolution de l'ONU de décembre 2016 et considère que, dans cette région, seuls le droit et la justice seront les fondements d'une paix pour tous.

Il demande au gouvernement français de reconnaître l'Etat de Palestine conformément au vœu du parlement et d'exiger que des mesures soient prises pour protéger le peuple Palestinien.

Le 31 mars 2018
Le Mouvement de la Paix

Lire aussi : Sur le site du Mouvement de la Paix

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >
- Adresse de cet article : https://plateforme-palestine.org/Gaza-Condamnation-des-actes-militaires-criminels-perpetres-par-Israel-contre